

Les bâtisseurs de pyramides

Comment les Egyptiens ont-ils construit leurs pyramides? Pourquoi un peuple a-t-il consacré des centaines d'années d'efforts à construire des monuments, non seulement gigantesques, mais inutiles? Les pyramides servaient de sépultures aux pharaons; mais, alors que leur construction se prolonge à travers les générations, la succession des pharaons célèbres subit des ruptures. En effet, les spécialistes ne savent quels pharaons placer dans les dernières sépultures, parmi les plus belles et les plus parfaites.

Sur ce sujet, Karl Mendelsohn a formulé il y a quelques années des hypothèses intéressantes, et valables aujourd'hui encore (NZZ, 27.12.1972). Selon ses observations, le rythme des travaux relève d'une certaine rationalité économique: l'organisation de milliers d'esclaves et de travailleurs, leur approvisionnement, le transport du matériel représentent des charges très lourdes au début de la construction, pour diminuer progressivement au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Dans le but d'optimiser l'appareil logistique créé, il faut en perpétuer l'utilisation. Aussi, une fois dégagé d'une première construction, il est immédiatement «réinvesti» dans une nouvelle réalisation. Cette logique aurait donc dicté le rythme de création des pyramides et non les naissances et décès survenant dans la famille royale. Conséquences: l'appareil de production est devenu moyen d'unification de l'empire et de centralisation du pouvoir; la réalisation des monuments, un but en soi. Cette interprétation de l'histoire des pyramides nous plonge en pleine actualité. Les grands travaux publics, les infrastructures d'importance nationale, les projets de défense des Etats modernes n'échappent pas toujours à cette logique. Certes, si elles existent, nos pyramides helvétiques sont

modestes. Le fédéralisme préfère vingt-six chapelles à une cathédrale; la démocratie directe — là où elle exerce son contrôle — assure un lien entre projets et besoins immédiats de ceux qui les financent. Cependant cette logique de la «pyramide» — même à une échelle réduite — risque d'engendrer des productions en dépit de mutations profondes. Exemples: la planification de notre réseau de routes nationales et celle de la production d'électricité ont de la peine à être révisées. On poursuit les grandes options des années cinquante en réalisant l'ensemble du réseau routier — malgré le grand exercice de «réexamen» — en défendant des projets tels que ceux de Kaiseraugst et d'Hydro-Rhône — sans projets de même importance pour promouvoir les économies d'énergie. En investissant environ un milliard de francs par an dans le réseau routier et les aménagements hydro-électriques, on maintient l'appareil de production; avec le risque de voir l'instrument devenir une fin en soi.

Dans cette optique, on ne peut sous-estimer le changement d'esprit et les chances que représente le projet des CFF, «Rail 2000». En renonçant à un gadget unique — type TGV — au profit de quelques villes seulement, les promoteurs du projet proposent d'investir 7,4 milliards de francs pour une modernisation générale du réseau des transports publics. Ce qui permettra un raccourcissement de la durée des trajets variant entre 7 et 30% selon les régions, une fréquence doublée de l'horaire cadencé, dont tout le monde profitera. Le Conseil fédéral propose dans le même temps une nouvelle répartition du produit des droits d'entrée des carburants, avec une utilisation des recettes également pour les investissements dans les transports publics.

Propositions courageuses de la part du Conseil fédéral. Elles révèlent une volonté à l'innovation qui pourrait se concrétiser, pour une fois, dans le secteur public. Reste à souhaiter que les adeptes de «pyramides» — producteurs zélés et consommateurs farouches de la route — ne l'emporteront pas.

W. L.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 802 9 janvier 1986

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Wolf Linder
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

802

«Pour l'enseignement de l'avenir»

Réformes scolaires. Le temps semble au calme plat: politiquement de nouvelles tentatives ne paraissent pas opportunes et, là où elles ont pu être introduites, il s'agit de digérer, de maîtriser les nouveautés.

Et pourtant, plus que jamais, des signes évidents d'un mal-être scolaire justifient une sérieuse cure de jouvence, eu égard à l'évolution sociale, technique et culturelle: lassitude des enseignants face à des élèves passifs, rase-bol de ces derniers à l'égard d'un enseignement qui les ennue; l'augmentation régulière de la quantité de connaissances exigées, la spécialisation croissante des disciplines et le taux

élevé d'échecs dans certains degrés sont des phénomènes inquiétants. Symptômes d'une indigestion scolaire? Si personne aujourd'hui ne conteste les finalités générales de l'école — former des esprits ouverts et transmettre des connaissances qui permettent d'acquérir de nouveaux savoirs et de s'adapter à des situations nouvelles — l'accord est beaucoup moins parfait sur les manières de concrétiser ces objectifs ici et maintenant.

Le débat sur l'école est donc loin d'être clos; il risque même de se développer plus rapidement et plus brutalement qu'on ne l'imagine. D'où l'intérêt des «Propositions pour l'enseignement de l'avenir», un rapport demandé par le président Mitterrand au Collège de France, dont nous présentons les grandes lignes ci-dessous (le texte complet a paru dans «Le Monde de l'Education» - mai 1985).

UNITÉ DE LA SCIENCE, PLURALITÉ DES CULTURES

L'enseignement doit s'appuyer sur la démarche scientifique pour inculquer les dispositions critiques, meilleurs «antidotes contre les formes anciennes ou nouvelles d'irrationalisme ou de fanatisme de la raison». Il ne s'agit pas pourtant de développer une foi aveugle dans la science mais de «transmettre une attitude critique à l'égard de la science et de ses usages, qui se dégage de la science elle-même ou de la connaissance des usages sociaux qui en sont faits».

Mais cette approche rationnelle ne doit pas empêcher de reconnaître la part d'arbitraire inhérente à toute culture: toutes les œuvres, y compris les œuvres scientifiques, ont un enracinement historique. D'où la proposition d'introduire, «dès l'école primaire, des éléments de culture géographique et ethnographique propres à habituer l'enfant à

admettre la diversité des usages et des systèmes de pensée», condition de l'apprentissage de la tolérance.

FORMES D'EXCELLENCE

Si l'école n'est pas à l'origine des hiérarchies sociales, elle les consacre néanmoins en valorisant certaines formes d'intelligence au détriment d'autres. «Un enseignement harmonieux devrait réaliser un juste équilibre entre l'exercice de la logique rationnelle par l'apprentissage d'un instrument de pensée comme les mathématiques et la pratique de la méthode expérimentale, sans oublier toutes les formes de l'adresse manuelle et de l'habileté corporelle.»

«Tout en faisant une juste place à la théorie»... «l'enseignement doit se donner pour fin, dans tous les domaines, de faire faire des produits et de met-

tre l'apprenti en position de découvrir par lui-même»: on peut produire une pièce de théâtre, une expérience de chimie, une lettre à l'administration au lieu de dissertar.

LA MULTIPLICATION DES CHANCES

Le système scolaire engendre deux types de rigidité.

Le verdict d'échec est trop souvent pour l'élève une condamnation à vie qui «explique l'anxiété à l'égard de l'école qui ne cesse de se développer, tant chez les parents que chez les enfants, avec toutes sortes de conséquences psychologiques, voire psychopathologiques et sociales». Il ne s'agit pas de refuser toute sélection mais de multiplier les filières et les passages entre les filières; «la pluralité des formes de réussite reconnues, qui libérerait les maîtres de l'obligation de façonner et d'évaluer tous les esprits selon un seul modèle, jointe à la pluralité des pédagogies qui permettrait de valoriser et d'exiger des performances différentes»... «pourrait faire de l'école non un lieu d'échec et de stigmatisation pour les plus défavorisés socialement, mais un lieu où tous pourraient et devraient trouver leur façon propre de réussir.»

«Il faudrait aussi travailler à détruire ou à réduire la tendance à sacraliser le titre scolaire, sorte d'essence sociale scolairement garantie qui remplit dans nos sociétés une fonction tout à fait semblable à celle du titre nobiliaire en d'autres temps, interdisant aux uns de déroger en accomplissant certaines tâches jugées indignes, aux autres d'aspirer à des avènements interdits»... «La sélection par le diplôme n'est dommageable que dans la mesure où elle continue d'agir, bien au-delà de son but, pendant toute la durée d'une carrière, l'évaluation réelle du travail accompli étant injustement sacrifiée aux intérêts corporatistes et à une défense mal comprise des salariés.»

POUR UNE OFFRE SCOLAIRE DIVERSIFIÉE

Les experts du Collège de France suggèrent de créer les conditions d'une réelle émulation en diversifiant l'offre scolaire à tous les niveaux, tout en évitant les écueils d'une concurrence sauvage. Grâce à cette diversité ils pensent que l'innovation serait favorisée et la condamnation scolaire affaiblie.

La révision périodique des savoirs enseignés permettrait à la fois d'élaguer les connaissances périmées et secondaires — qui gonflent inutilement les programmes — et d'introduire plus rapidement les acquis nouveaux. (*A suivre.*)

INITIATIVE

Question d'appréciation

Les conseillers nationaux eux-mêmes furent surpris de leur décision du 17 décembre dernier: par appel nominal, ils se prononcèrent assez nettement (107 à 81) en faveur d'un nouveau système de vote dans le cas où un contre-projet est opposé à une initiative populaire (possibilité du double «oui» et question subsidiaire). Il est rare en effet de voir passer un projet contre lequel se dresse le bloc bourgeois et qui a été préalablement repoussé sèchement par le Conseil des Etats (28 à 13).

On peut s'étonner qu'une procédure de vote qui permettrait aux citoyens d'exprimer clairement leurs intentions suscite de pareilles résistances; au nom d'arguments sans consistance aucune — notamment la complexité du système qui dépasserait les capacités du citoyen, un argument aussi ancien que la démocratie! Il ne faut pas se méprendre: le débat n'est technique qu'en apparence; en toile de fond, l'appréciation du droit d'initiative détermine les positions.

Si la démocratie semi-directe caractérise le régime politique suisse et, à ce titre, est unanimement glorifiée, l'initiative populaire n'a jamais rencontré l'adhésion sans restriction d'une bonne partie de la classe politique.

En 1874 la nouvelle constitution ne prévoit l'initiative que pour la révision totale de la Constitution. En 1891 les autorités fédérales se décident à introduire le droit d'initiative tel que nous le connaissons actuellement: plus par concession au mouvement démocratique qui cherche à arracher au plan fédéral les acquis de nombreux cantons — référendum législatif obligatoire, initiative législative et élection du gouvernement par le peuple — que par conviction démocratique.

A la faveur de la crise économique le Conseil fédéral soustrait à la votation populaire sept initiatives déposées entre 1931 et 1936.

Certes, si l'on s'en tient à la sèche statistique, la question de la procédure de vote n'est pas d'une importance extrême: à douze reprises seulement depuis 1981 initiative et contre-projet se sont affrontés devant le peuple et en de très rares occasions le statu quo a prévalu alors qu'une majorité de citoyens désiraient un changement.

Par contre l'affaire est d'importance sur le principe; au-delà des arguments d'occasion on assiste à une guerre de tranchées, menée par des parlementaires — héritiers d'une tradition aussi ancienne que le droit d'initiative lui-même — qui se méfient de l'intervention directe du peuple dans les affaires politiques. En décembre dernier deux députés zurichois — le démocrate du centre Reichling et le radical Allenspach — l'ont clairement laissé entendre: en matière d'initiative populaire il ne faut pas craindre de placer la barre assez haut.

Le droit d'initiative fait maintenant partie intégrante de nos institutions et personne ne le remet ouvertement en question. C'est à travers ses moda-

lités d'application qu'on cherche à le domestiquer: voyez le projet de nouvelle constitution qui institue l'initiative dite unique — il revient au Parlement de concrétiser, au bon niveau juridique, les intentions des initiants. Combien sont-ils les dévots de l'initiative populaire qui la défendent seulement dans la mesure où son efficacité reste limitée et qui partagent toujours l'opinion exprimée en 1878 par Jakob Dubs dans son traité de droit public: «La révision de la constitution par l'abus du droit d'initiative deviendra une sorte de coup d'Etat légal?»

ÉCHOS DES MÉDIAS

Les étudiants ne paient que la moitié du prix de l'abonnement à la *Schweizerische Handelszeitung*. Des rabais étudiants sont également accordés par la *Neue Zürcher Zeitung*, la *Weltwoche* et *Bilanz* (30%).

* * *

De 1950 à 1985 plus de 14 000 lettres de lecteurs ont été publiées par la *Neue Zürcher Zeitung*. Un classement par matières fait sortir en tête les lettres concernant la circulation routière, ferroviaire et aérienne; en deuxième position, celles portant sur la radio et la télévision; au troisième rang, les lettres concernant l'émancipation de la femme.

Les éditions de la *NZZ* viennent de publier un choix des missives les plus divertissantes. Notons qu'en Suisse romande une enquête sur le courrier des lecteurs des médias romands paraît ces jours-ci aux éditions *24 Heures*.

* * *

Il semble que le taux d'audience de Radio Förderband, à Berne, ait augmenté depuis qu'elle n'émet que de la musique; ceci, rappelons-le, dans l'attente d'une décision sur un changement de formule. La même observation avait été faite à Genève, peu avant la disparition de Radio Cité.

Décentralisation administrative

Depuis quelques mois déjà, au comité de rédaction de DP, nous entretenons des discussions animées au sujet de la décentralisation de l'administration fédérale. Un exercice qui s'annonce difficile (voir l'article ci-dessous «1»). Il nous a paru intéressant d'aller voir, là où une décentralisation s'était effectivement réalisée, dans le Jura. Cette visite à Delémont nous permet aujourd'hui de donner quelques éléments d'appréciation d'une décentralisation «en connaissance de cause» (article «2»).

1. CONFÉDÉRATION

Ça peine pour les transferts

L'administration fédérale fait mine de vouloir quitter Berne. Le Conseil fédéral a inscrit sept offices sur la liste des transferts. Les cantons et leurs communes ont jusqu'au 31 mars pour offrir immeubles et commodités. Les fonctionnaires et leurs organisations s'opposent à tout déplacement. Les Chambres trancheront dans quatre ans — à moins que l'exercice s'interrompe d'ici là.

Tout a démarré avec un postulat à succès, déposé par le radical vaudois Delamuraz, alors encore conseiller national, et transmis au Conseil fédéral en avril 1978. Le postulat en question, cosigné par une trentaine de parlementaires romands et tessinois, invitait poliment l'Exécutif à faire des propositions en vue d'«améliorer la communicabilité entre les groupes linguistiques de notre pays», et, plus précisément, à «maintenir sa juste place à l'esprit latin», de même qu'à l'effectif des fonctionnaires romands et tessinois dans l'administration fédérale.

Sensible au problème des minorités linguistiques, le Conseil fédéral veut donner, pour une fois,

dignement suite à une intervention parlementaire. D'où un long catalogue de propositions, qui figurent dans le Rapport de gestion pour 1980. Parmi les «autres moyens» envisagés pour améliorer la communication et renforcer la cohésion confédérale, le Conseil fédéral cite la décentralisation de certains services de l'Administration générale; il va jusqu'à promettre de pousser les études.

Pendant qu'on planchait sur le sujet, les appétits s'aiguisaient: les villes et cantons candidats à l'accueil se manifestaient, par interventions parlementaires interposées (cf. tableau). Et, au fur et à mesure des enquêtes et sondages internes, l'inquiétude montait chez les fonctionnaires, opposés à quatre contre un à tout déplacement hors de la vue du Palais fédéral.

PARTIRA, PARTIRA PAS

Après avoir laissé courir toutes sortes de rumeurs dans les bureaux, le Conseil fédéral publie enfin en mai 1983 la liste des 14 offices susceptibles de devoir quitter Berne. Branle-bas de combat retardataire dans les unités administratives touchées. La moitié d'entre elles parvient à échapper à la terrifiante perspective: les affaires culturelles, les assurances sociales, l'éducation et la science, la protection civile, l'aménagement du territoire, la défense économique, ainsi que la Régie fédérale des alcools (très convoitée par le Valais!) resteront à Berne, avec leurs quelque 800 agents.

Mais 700 autres restent partants, à en croire la seconde liste des transferts, annoncée en mars 1985: Office des forêts et de la protection des paysages, de la statistique (sans le centre de calcul), des assurances privées, de la propriété intellectuelle, du logement, de l'économie des eaux, ainsi que l'Administration des blés et le Dépôt des chevaux de l'armée. Cette écurie, qui procure à l'armée les montures dont elle a encore besoin même après la suppression de la cavalerie, a fait valoir qu'elle avait trop d'attaches historiques et fonctionnelles (?) avec Berne pour quitter la Ville fédérale; où le Dépôt restera finalement, puisqu'il ne figure plus au nombre des offices «mis aux enchères» par l'appel d'offres publié dans la Feuille fédérale du 17 septembre 1985.

Parmi ces partants potentiels, deux sont d'importance: l'Office de la propriété intellectuelle, que le Jura cherche à attirer à Delémont, et l'Office fédéral de la statistique, dont le départ de Berne pourrait adoucir le conflit de compétence qui l'oppose à l'OFIAMT, autre grand «producteur» de chiffres. Tous deux emploient quelque 200 personnes qui touchent des traitements et salaires pour un total de plus de 26 millions de francs.

Dès le début de l'exercice de décentralisation de l'administration fédérale, les fonctionnaires intéressés ont manifesté leur intention de rester à Berne. Leur organisation faitière, l'Union fédérative, a demandé plusieurs fois qu'on stoppe les préparatifs qui ont abouti à l'appel d'offres toujours en cours. Principaux arguments avancés: d'une part le coût élevé pour la Confédération (plus de 60 millions d'investissements pour le transfert, sans compter les frais d'exploitation supplémentaires après déménagement), et d'autre part la non-centralisation effective de l'administration fédérale et des régies (75% des agents travaillent hors de l'agglomération bernoise et 60% hors du canton de Berne). Et les syndicats d'ajouter que le transfert

de 700 personnes ne garantit pas une meilleure communication entre Alémaniques et Latins, et pas même en cas de transfert en Suisse romande ou au Tessin.

RIGIDITÉ «ÜBER ALLES»

Sur ce dernier point, il faut le reconnaître, les organisations du personnel ont raison de douter. Elles sont en effet bien placées pour connaître la tendance à l'immobilisme professionnel, aggravée dans le cas des fonctionnaires par une résistance instinctive au changement. Les enquêtes faites au sein des différents offices transférables l'ont clairement montré: tous veulent rester à Berne, les célibataires comme les mariés, les sans famille comme les parents d'enfants en âge scolaire, et les Romands «exilés» comme les Alémaniques, Bernois ou pas.

Cette rigidité, que Michel Bassand a bien décrite dans un ouvrage récent¹, n'est pas une spécialité romande, ni même helvétique. Gérard Poffet, qui a étudié entre autres la décentralisation administrative très volontariste effectuée en Suède², relève que seulement cinq à six mille fonctionnaires, sur les dix mille théoriquement partants, ont «suivi leur bureau» en dehors de Stockholm. Compte tenu des nombreuses démissions et mutations enregistrées avant le transfert, «on constate qu'un cinquième seulement des personnes qui travaillaient initialement dans l'administration centrale s'est déplacé en province».

Décidément, il vaut la peine d'y réfléchir à deux fois. Au lieu de décentraliser à grands frais les offices et leur personnel, ne faudrait-il pas plutôt redonner des compétences aux cantons, voire aux communes? Au lieu de réduire les châteaux cantonaux et les hôtels de ville en boîtes aux lettres pour circulaires fédérales, ou, plus moderne, en abris pour écrans visualisant fichiers et instructions

Tandis que l'administration fédérale étudiait les possibilités de s'éclater dans les cantons, ces derniers se faisaient particulièrement accueillants, par conseillers nationaux interposés. Voici une liste — non exhaustive — des interventions faites en ce sens en une année, de juin 1982 à juin 1983.

Date de l'intervention	Auteur	Unité administrative concernée	Transfert souhaité de à
22.06.82	Motion Vannay (Soc./VS)	Régie fédéral des Alcools	Berne au Valais
23.06.82	Postulat Robbiani (Soc./TI)	Office fédéral de la statistique	Berne au Tessin
07.10.82	Motion Houmard (PRD/BE)	Office fédéral de la statistique	Berne à Bienne
29.11.82	Interpellation Butty (PDC/FR)	Office fédéral de la statistique	Berne à Fribourg
13.12.82	Interpellation Roy (- -/JU)	Diverses activités des PTT	Bâle à Delémont
15.12.82	Interpellation Carrobio (PSA/TI)	Administration des douanes	«Centre à communes périphériques»
17.03.83	Postulat Rüz (UDC/BE)	Office de la statistique et Régie féd. des alcools	Berne à Bienne
06.06.83	Interpellation de Chastonay (PDC/VS)	Div. services fédéraux et activités des régies	«Berne vers cantons périphériques économiquement faibles»

venant de Berne, on pourrait songer à d'autres répartitions des responsabilités.

Pour cela, il conviendrait d'étudier, pour ne pas le suivre, l'exemple de l'administration militaire. Avec le développement de l'informatique, les cantons se trouvent privés d'une partie des compétences qui étaient les leurs, en matière de gestion du personnel de l'armée par exemple (système PISA). A noter que le Département militaire fédéral, qui occupe à lui seul 44% du personnel de l'administration générale de la Confédération, n'envisage plus aucune décentralisation, après avoir provisoirement inscrit le Dépôt des chevaux sur la liste des transferts. Il est vrai que le conseiller fédéral Dela-

muraz peut avoir oublié le postulat imprudemment déposé à l'époque où il défendait la région linguistique, et pas encore le pays tout entier.

¹ Michel Bassand, Marie-Claude Brulhardt, François Hainard et Martin Schuler: *Les Suisses entre la mobilité et la sédentarité*, Lausanne, Presses polytechniques romandes, 1985. Voir spécialement le chapitre 7.

² Gérard Poffet: *Décentralisation spatiale des services publics fédéraux*, Lausanne, Cahiers de l'IDHEAP, août 1984. Voir aussi du même auteur: *La décentralisation des offices du gouvernement central - Le fruit des expériences étrangères*, Lausanne, Cahiers de l'IDHEAP, février 1985.

En connaissance de cause

(Ndlr) A Delémont, fin 1985, nous avons été reçus par les amis jurassiens de DP qui avaient organisé pour nous diverses rencontres. Ainsi, nous avons eu la chance de nous entretenir avec M. Jean-Pierre Beuret, ministre, sur le thème de la décentralisation fédérale; avec MM. Joseph Boinay, chancelier, J.-Georges Devanthéry, chef du service du personnel, Jean-Claude Montavon, vice-chancelier, nous avons parlé «expérience jurassienne».

Quand les Jurassiens dénoncent le rapport des forces, politiques et économiques, au sein de la Confédération, on donne à leurs doléances, en guise de réponse à côté de la question, une explication psychologique: ils auraient la tête dure, ils identifieraient Berne-la-fédérale à Berne-la-cantonale; pas encore le bon pli!

Suffit de prendre le train de Lausanne à Delémont pour asseoir la revendication jurassienne sur une réalité d'infrastructure. Transbordement, matériel ferroviaire qu'on élimine jusqu'aux moyeux avant qu'on l'élimine. C'est le sort des petits derniers: finir ce qui a déjà servi aux aînés.

Et puis Delémont est une gare absurde. Les trains y manœuvrent alors que l'emplacement, très loin de la ville, offre tout le champ nécessaire aux liaisons directes. Une ligne ferroviaire du pied du Jura, moderne, rapide, de Bâle à Genève, revendication permanente et urgente! Mais le charme de la gare excentrique de Delémont, c'est que toujours des amis vous y attendent, répartissant votre groupe en deux ou trois voitures, moins pour vous épargner la distance ou le taxi, que pour vous accueillir avec

chaleur. A Delémont, comme dans une cité italienne, on embarque à la gare convivialement pour la haute ville.

En fait, l'administration jurassienne est logée provisoirement dans des immeubles locatifs, réaménagés et situés encore en plaine. Dans ces bureaux-appartements, l'emplacement premier du frigo doit avoir été respecté: à la salle de conférence l'eau minérale vous est toujours proposée très fraîche.

On y parlait décentralisation administrative.

DÈS L'ORIGINE

La décentralisation administrative a, dès le départ, été un principe non combattu de l'organisation du nouveau canton, par nécessité de respecter l'équilibre interrégional et par solidarité.

Le district de Delémont et celui de Porrentruy peuvent, en nombre de communes et en habitants, se comparer: il fallait donc répartir entre eux deux et ce partage impliquait que l'on n'oublie pas le troisième district, plus faible, celui des Franches-Montagnes.

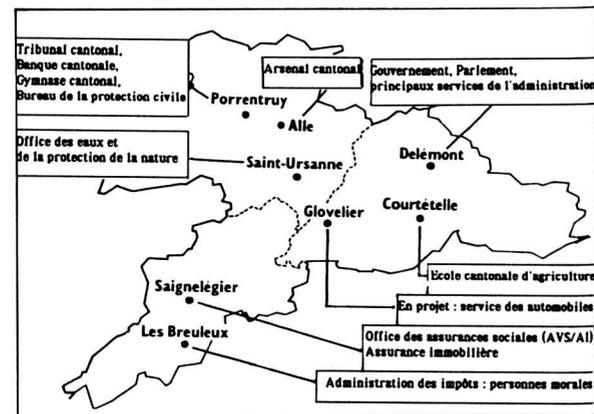
L'exercice avait à tenir compte d'un territoire limité, dont la forme géométrique en triangle isocèle aux côtés d'une centaine de kilomètres était favorable. La population peu nombreuse (65 000 habitants) facilitait aussi la maîtrise de l'opération. L'originalité de l'expérience jurassienne est d'avoir été entreprise à l'âge du téléphone, de l'informatique et de l'automobile, dans les conditions les plus favorables de mobilité, de transmission de communication et d'interrogation à distance des fichiers.

LES NIVEAUX DE DÉCENTRALISATION

— Le Jura, comme presque tous les cantons suisses, connaît une forte décentralisation communale et régionale, par districts, qui rapproche l'administration de l'utilisateur: registre foncier, recettes, juge administratif, etc.

— A la manière fédérale, mais ignorée de presque tous les cantons, il a réparti les grandes institutions liées au pouvoir entre Porrentruy et Delémont. Delémont, siège du parlement et du gouvernement. Porrentruy, siège du Tribunal cantonal, siège de la Banque cantonale. Le gymnase cantonal est à Porrentruy; les adolescents delémontais les plus nombreux font les voyages pendulaires.

— Le troisième niveau, le plus original, est celui de la répartition des services administratifs. Certes, les services généraux de l'Etat demeurent à Delémont, proches du gouvernement. Certes, il n'y a rien d'original à ce que l'Ecole cantonale d'agricul-



Décentralisation administrative: l'exemple du Jura¹.

ture soit, hors des chefs-lieux, à Courtételle, ou même, ce qui est récent, l'arsenal cantonal à Alle. En revanche, n'a pas d'équivalent ailleurs, une décentralisation qui voit: le service de la protection des eaux à Saint-Ursanne; les assurances sociales, AVS, AI, et l'assurance des bâtiments à Saignelégier; le service des automobiles est projeté à Glovelier (preuve que l'élan n'est pas retombé). Le plus insolite, c'est la division de l'administration des impôts, dont la section des personnes morales est implantée aux Breuleux. Insolite non à cause de la distance, mais parce qu'il est difficile de travailler

sur de petites sociétés familiales sans avoir aussi «sous la main» le dossier des personnes physiques. Cette expérience-là, dont les responsables ne cachent pas les inconvénients, oblige l'administration à gagner le pari de l'information fiscale. L'obstacle fait l'intérêt de la tentative.

PREMIÈRES APPRÉCIATIONS

La décentralisation est l'expression d'une solidarité cantonale. Même si les mouvements pendulaires demeurent, l'établissement des fonctionnaires se fait, peu à peu, dans la région où ils travaillent, le tissu social de la région en est renforcé. Cet argument les Jurassiens le font valoir pour leur candidature à un office fédéral décentralisé.

— La répartition des déplacements de la clientèle est bien ressentie aussi par la population. A chacun son tour, selon les cas, de faire le trajet. Certes, cela représente, en bilan écologique, quelques kilomètres supplémentaires, mais l'aménagement du territoire y gagne.

— La force d'attraction de l'administration centrale delémontaise se fait sentir, malgré tout. Car la centralisation a toujours pour elle l'argument du: «c'est plus simple». La tendance s'observe de ne pas considérer comme souhaitable que la décentralisation des offices très typés et qui n'ont avec le reste de l'administration que des rapports distendus (exemple: la protection des eaux). Malgré ces réserves, la décentralisation jurassienne est bien ancrée. Elle est un des apports expérimentaux du nouveau canton à la Confédération, particulièrement original. Et quand la réunification sera à l'ordre du jour, cette expérience-là sera une donnée importante du dialogue Nord-Sud.

A. G.

¹ Inspirée de la carte illustrant l'article de Marcel Schwander, «Jura: Dezentralisierung im Computerzeitalter», paru dans le *Tages-Anzeiger* du 28.12.85.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Adresse inconnue

Quelle époque!

Ce n'est pas seulement l'orthographe qui f... le camp, mais les principes les plus sacrés, la fidélité à ses amis, les engagements pris...

Sarah Brocher — tenez: Sarah Brocher: elle assurait depuis des années le secrétariat d'une petite revue qui m'est chère — *L'Essor* ça s'appelle; tendance pacifiste, quaker... Edmond Privat, puis Eric Descoedres et René Bovard l'ont animée... Eh bien, du jour au lendemain, elle a laissé tomber. Aussi sec!... Qu'elle en avait assez... Qu'elle avait fait sa part... Toutes les mauvaises excuses qu'on donne en pareil cas!

... Elle a cent un ans... Mais enfin!

Remarquez, on lui pardonne: comme elle prétend ne plus avoir le même contact qu'autrefois avec les jeunes, elle a décidé de s'occuper des nonagénaires, qui selon elle sont bien négligés dans notre société! L'ennui, avec Sarah Brocher, c'est qu'on ne peut même plus lui proposer l'exemple de Fontenelle, qui mourut à l'âge de 99 ans 11 mois et quelques jours en disant (on lui demandait comment ça allait) qu'il ressentait *une difficulté d'être!*

A propos d'orthographe... D'accord, je suis braqué, et j'ai sans doute tort de m'offusquer de voir l'Université de Genève d'un côté, la VPOD de l'autre; le Musée du Grand Palais à Paris d'un côté, mes élèves de l'autre — ignorer pareillement l'orthographe du verbe *avoir* ou celle du mot *théâtre*... Tout de même, parfois, ça va plus loin. Depuis 50 ans (cinquante), j'habite (ma famille habite) au chemin de Montolieu. Fort bien. Le 7 novembre, j'ai reçu à cette adresse une lettre venant de Zurich, pour Mircea C. — *inconnu*. Le

11, nouvelle lettre pour Mircea C, et lettre de l'Assurance Winterthur pour Alain J. — *inconnu*. Le 15, lettre de Sempach pour Béatrice D. — *inconnue*. Le 25, une lettre pour un nommé Philippe Cornuz — *inconnu*. Le 26, une lettre adressée au 13 A — j'habite le 13, et il n'y a pas de 13 A — à Erika G. — *inconnue*. Le 2 décembre, une lettre de la Banque cantonale du Jura pour Roger G. — *inconnu*. Le 6 décembre, le *Journal de Troupe de la Division mécanisée*, paraissant à Genève (je n'irai pas jusqu'à vous recommander l'abonnement) pour Monsieur B. Cre. — *inconnu*. Etc., etc.!

J'apprends par la presse que, d'après les derniers examens pédagogiques des recrues, il faut estimer à près de 20% la proportion d'icelles *ne sachant pas lire!*

Tout de même, je me suis étonné: autant de gens incapables de recopier une adresse correctement — cela d'autant plus que beaucoup étaient imprimées. On m'a expliqué que l'étonnant, là-dedans, c'est mon étonnement! Paraît que de plus en plus, on utilise des machines pour imprimer les adresses. Paraît aussi que ces machines, excellentes, ne parviennent pas cependant à imprimer plus de deux chiffres. Si bien que je reçois au numéro 13 ce qui normalement devrait aller aux numéros 130, 131 et ss.! Et comme ce sont des immeubles comptant plusieurs appartements — le 133, par exemple, en a une cinquantaine — j'en suis maintenant à admirer qu'il n'y ait pas plus d'erreurs! Faut croire que les PTT, dont on connaît l'extraordinaire, l'incroyable diligence, en corrigent d'eux-mêmes une partie.

* * *

A propos: vous avez lu Cherpillod? Moi, je l'ai terminé dans un hôtel de la Rive gauche — je continue à trouver excellent!

J. C.

Sept récits venus du froid

Bertil Galland ne craint pas le froid: ses réveillons sont plutôt nordiques!¹ A plusieurs reprises, il est parti pour l'Europe du nord en décembre et en a ramené ces reportages, de l'Islande à Moscou, en passant par l'Ecosse et la Scandinavie. A chaque étape, le visiteur interroge le pays sous différents angles, faisant une large place à la culture et à l'organisation politique, dans un langage clair et serein qui valorise l'information. Retenons ici quelques points seulement.

L'ingéniosité des hommes à survivre dans des contrées peu amènes et à en tirer parti a de quoi enthousiasmer. Ainsi ce vulcanologue islandais qui invente de «traire» le nouveau volcan de Heimaey, surgi en 1973, en lui injectant de l'eau qui, rapidement bouillie, permet à la ville de se chauffer gratuitement et pour une bonne trentaine d'années! Mais il y a aussi les oubliés de la prospérité: les misérables *crofts* des Highlands écossais; il y a les menaces qui pèsent sur les Lapons, dépossédés de leur sol, privés peu à peu des forêts indispensables à la nourriture des rennes, et résolus à lutter, mais avec quelles chances et pour quel avenir? B. Gal-

land nous montre la Norvège saisie par la fièvre pétrolière et fait en Finlande un pique-nique à moins vingt-cinq degrés sur la frontière soviétique. A Leningrad, il évoque les générations de «Tessinois» venus construire les palais de l'ancienne capitale. Enfin, il sait rendre en écrivain le génie du lieu. Voici un «nocturne» islandais: «La lune s'était levée sur des montagnes naïvement pointues. Le glacier, avant de s'éteindre, avait eu des couleurs de pêche, et il se rallumait faiblement. Nous avançons dans un monde clos aux eaux mouvantes. Une rivière avait brillé comme de l'or dans un dessin d'encre.» Prélude à une fête imprévue: une réunion de cygnes sauvages.

A propos de voyages, *L'Usage du monde* de Nicolas Bouvier, longtemps épuisé, reparait avec les dessins de Thierry Vernet, aux Editions La Découverte, à Paris. Bonheur... et déception de voir un si beau texte si médiocrement imprimé: typographie mesquine et titres courants minuscules. C'est dommage, mais relisez Bouvier quand même, c'est un tout grand écrivain, et *L'Usage du monde* est un tout grand livre.

Catherine Dubuis

¹ Bertil Galland, *Le Nord en hiver*, Ed. 24 Heures, Fondation Jean Monnet et Ed. Payot, Lausanne/Paris, 1985. Photographies de l'auteur.

Echos zurichois

Quelques grandes communes zurichoises désigneront leurs autorités en mars. Dans la ville de Zurich, les électeurs confirmeront et renforceront peut-être la coalition bourgeoise au pouvoir depuis quatre ans. Pour la minorité, accorderont-ils à nouveau leur confiance aux syndicalistes ou feront-ils place aux candidats officiels du parti

socialiste? Le premier sondage effectué pour le compte de l'hebdomadaire *Züri Woche* attribue de fortes chances à la candidate socialiste Ursula Koch. Pour l'élue syndicaliste Emilie Lieberherr l'éventualité d'une réélection est assez probable. Aussi, la présence de deux femmes dans la prochaine «municipalité» pourrait devenir effective.

En revanche, dans la majorité de droite, la candidature du radical Hugo Fahrner est fortement contestée. Son rôle dans l'affaire de la rénovation du bâtiment de la Maison des congrès fait l'objet de

sérieuses critiques. Avant d'être «municipal», H. Fahrner était inspecteur de l'urbanisme et directeur du projet de rénovation. Or, on se demande qui est responsable de la réduction de 49 à 39 millions de francs du crédit soumis aux électeurs. On sait que la facture définitive s'est montée à 73 millions et que des solutions privées pour assurer la réouverture de la Maison des congrès ont dû être trouvées. Les élections sont donc ouvertes à Zurich ville, mais aussi à Winterthur. On en reparlera.

* * *

La politique zurichoise est également animée par des «marginaux» de droite disposant d'importants moyens financiers. C'est ainsi qu'une campagne pour inciter les gens à quitter l'Eglise réformée est menée ouvertement. Dans son numéro de novembre, un journal intitulé *Bürgeraktion* (action bourgeoise) a publié un modèle de lettre à utiliser pour «démissionner» de l'Eglise et, par conséquent, ne plus payer son impôt. Tirage de ce journal diffusé dans tous les ménages: 260 000 exemplaires. Le succès peut-il être mesuré? Le responsable de l'information de l'Eglise réformée zurichoise a répondu à un rédacteur du *Tagblatt der Stadt Zurich* que l'accueil de réfugiés chiliens dans une église de Seebach avait provoqué exactement 27 «sorties» de l'Eglise zurichoise.

* * *

Depuis quatorze ans la ville de Zurich est dotée d'un médiateur (Ombudsmann), M. Jacques Vontobel. Il a noté, dans son rapport pour 1984, que le nombre des affaires à traiter augmente (547 en 1984, 371 en 1983) mais que celui des dossiers non liquidés a pu être réduit. Chaque année, le médiateur rend visite à l'autorité qui l'a nommé, le conseil communal (législatif). Lors de sa dernière visite, début décembre, M. Vontobel a relevé qu'il n'avait jamais été gêné dans son activité au cours des quatorze années de fonctionnement de son service.